



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200071199-20180328-CCPL\_2018\_58-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2018

Publication : 05/04/2018

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

|                   |                         |
|-------------------|-------------------------|
| Nombre de membres |                         |
| Effectif légal    | Présents ou représentés |
| 38                | 37 dont 3 pouvoirs      |

Date de convocation : 20 mars 2018  
Date d'affichage : 20 mars 2018

### SEANCE DU 28 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit du mois de mars, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Chaptuzat.

#### Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Josette BREYSSE, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Jeanne DEBITON, André DEMAY, Claude DENIER (suppléant de Jean-Claude PAPUT), Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Fabienne GASTON, Daniel GORCE (suppléant de Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Pierre LYAN, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Robert MOLLARD (suppléant de François-Xavier PERRAUD), Laurent PLANCHE (suppléant de Gilles BOURDIER), Yves RAILLERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

#### Absents ayant donné un pouvoir :

Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à Jeanne DEBITON  
Jean-Claude MOLINIER a donné pouvoir à Stéphane BARDIN  
David MOURNET a donné pouvoir à Yves RAILLERE

#### Absents représentés :

Gilles BOURDIER  
Christelle CHAMPOMIER  
Éric GOLD  
Jean-Claude MOLINIER  
David MOURNET  
Jean-Claude PAPUT  
François-Xavier PERRAUD

#### Absents :

Roland GENESTIER

Secrétaire de séance : M. Stéphane CHABANON

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

**Délibération n°2018-58 : RECRUTEMENT EN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Pour assurer le bon fonctionnement des accueils de loisirs, il est proposé de recruter du personnel, en accroissement temporaire d'activité, pour répondre aux besoins suivants :

| Type de contrat | Grade               | Echelon | Temps de travail    | Période  | Poste                          |
|-----------------|---------------------|---------|---------------------|--|--------------------------------|
| ATA             | Adjoint d'animation | 1       | 15h30 hebdomadaires | du 29 mars au 6 juillet 2018                         | Animateur                      |
| ATA             | Adjoint technique   | 1       | 1h30 hebdomadaires  | du 1 <sup>er</sup> avril au 6 juillet 2018           | Cantinier et agent d'entretien |
| ATA             | Adjoint technique   | 1       | 25h hebdomadaires   | du 9 au 13 avril 2018 et du 9 juillet au 6 août 2018 | Cantinier et agent d'entretien |
| ATA             | Adjoint technique   | 1       | 20h hebdomadaires   | du 9 juillet au 11 août 2018                         | Cantinier et agent d'entretien |
| ATA             | Adjoint technique   | 1       | 15h hebdomadaires   | du 9 au 13 avril 2018 et du 9 juillet au 3 août 2018 | Cantinier et agent d'entretien |
| ATA             | Adjoint technique   | 1       | 20h hebdomadaires   | du 9 juillet au 3 août 2018                          | Cantinier et agent d'entretien |

→ Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'ouvrir les postes en accroissement temporaire d'activité tel qu'exposé ci-dessus ;
- de confier à Monsieur le Président le recrutement du personnel ;
- d'inscrire les crédits au budget 2018 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à engager toutes les démarches pour mettre en œuvre cette décision.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au Registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 05/04/2018

Le Président,

Le Président,

Claude RAYNAUD

